# Compte rendu



MAIRIE

de la réunion du conseil municipal

du 30 juin 2021

1 place de la mairie 70110 VILLARGENT

Étaient présents : BUCHOT Alain, GAUTHIER Catherine, HUMBERT Sylvie, LEONI Alfred, MORAS Loris, RACINE Gérard, RICCI Maryline, RICCI Thierry, SOULARD Pierre, VASMER Noëlline-Maëva.

**Était absent : MENARD Jean-Louis** 

Une note explicative de synthèse a été remise aux conseillers municipaux.

Après avoir vérifié le quorum, le maire ouvre la séance à 20 heures.

## 1 – Désignation du secrétaire de séance.

Mme Maryline RICCI est désignée secrétaire de séance et distribuera le présent compte rendu.

## 2 – Adoption du procès-verbal de la séance du 6 avril 2021.

Le procès-verbal de la séance du 6 avril 2021 est accepté à l'unanimité des présents.

# 3 – Compte rendu des décisions prises en l'application de l'articles L2122-22 du code général des collectivités territoriales et rapport des délégations de représentations portées par les conseillers municipaux:

Point de situation sur les travaux effectués :

- Relèvement des coffrets et bouches à eau de l'Impasse des vergers par le Syndicat du Pautot,
- Pose d'un enrobé par l'entreprise Eurovia sur l'Impasse des vergers et sur le chemin piétonnier du lotissement.
- Nettoyage du fil de l'eau de la rue Principale, accotements, réserve incendie, et élagage des buissons de la benne à verre par les services techniques inter communaux.
- Installation d'un volet roulant porte d'entrée de la mairie
- Relèvement des lignes Orange de la rue des Magny

## Travaux à venir :

- Nettoyage des regards eau pluviale
- Eclairage de l'abri bus et de la distillerie
- Installation de cinq nouveaux lampadaires LED sur les zones non éclairées
- Eclairage LED Parking de la mairie
- Habillage paysager derrière la statue de la vierge

# 3 -1 rapport des délégations de représentations portées par les conseillers municipaux.

#### **CSBI**

Réunion prochaine du CSBI (commission syndicale des biens indivis de MELECEY -VILLARGENT) pour la révision de la répartition des charges d'entretien des cimetières et de l'église.

#### SIED

Réunion du SIED (Syndicat intercommunal d'énergie du département de la Haute-Saône) convoquée en visio conférence, pour des délibérations concernant la prise de compétence optionnelle GNV et hydrogène et le transfert de la compétence gaz des communes de CHARIEZ et de MONTIGNY-LES VESOUL.

#### Syndicat des eaux « Le Pautot »

Réception des attestations de dossiers complets pour ;

- . Le renouvellement des canalisations vétustes (eau potable) sur les communes de Mélecey, Villargent et Les Magny pour un montant de 730 000,00 € HT
- . La réalisation d'un nouveau forage pour un montant de 115 000 euros

Prochaine réunion du syndicat le 8 juillet pour délibérer sur les créances éteintes.

# SIVU Chantereine (Syndicat scolaire)

Réunion du comité le 29 juin 2021 pour un point de situation financier qui présente un déroulé conforme à la prévision budgétaire, inquiétude pour des travaux imprévus concernant la chaufferie et des fuites d'eau sur la toiture de l'école.

Des discussions ont été engagées sur les dépenses de fonctionnement du RASED vers un accord de co-financement entre les collectivités concernées.

La question de la scolarisation, sans condition financière, des élèves ne résidant pas dans les communes membres du SIVU était également à l'ordre du jour

Pour mémoire, en séance du 24 Mai 2018, Le comité su SIVU Chantereine a pris à l'unanimité la décision de répondre aux besoins et aux attentes des parents qui travaillent, de scolariser sans condition financière pour la collectivité d'origine les élèves qui résident en dehors du périmètre du pole éducatif de Villersexel.

Le comité aura à délibérer sur la reconduction de cette disposition lors de sa prochaine réunion à la rentrée scolaire.

#### Communauté de Communes.

Le conseil communautaire s'est réuni le jeudi 25 juin 2021 à Courchaton, a délibéré sur de nombreux dossiers, le pacte de gouvernance, l'accord RTT pour le personnel de la CCPV, les modifications du PLUI de Villersexel pour les projets d'extension de l'entreprise Damideau et le projet d'implantation d'une résidence Age et Vie, des conventions de partenariat, le règlement intérieur du gymnase, ...

Le compte rendu est disponible en totalité sur le site internet de la CCPV

#### Communes Forestières

Face à la décision du gouvernement d'augmenter la contribution des communes et collectivités forestières de France et de supprimer près de 500 emplois à l'Office National des Forêts, la Fédération nationale des Communes forestières, à l'issue de son conseil d'administration du 24 juin 2021, appelle toutes les communes de France à voter en conseil municipal, une motion de soutien. Celle-ci sera à adresser au Premier ministre et au ministre de l'Agriculture.

Le gouvernement envisage d'augmenter la contribution des 14.000 communes et collectivités forestières françaises pour le financement de l'Office National des Forêts (ONF) à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025.

De plus, le futur Contrat Etat-ONF prévoit aussi la suppression de près de 500 emplois temps plein à l'ONF.

Suite à la réunion publique d'informations organisée par la mairie de Villargent le 25 juin dernier, notre commune est désormais éligible à la fibre, chaque habitant peut se rapprocher de son opérateur téléphonique et internet pour obtenir le raccordement de son domicile.

## <u>Fleurissement</u>

Les membres du jury départemental des maisons, villes et villages fleuris étaient présents dans notre commune le mercredi 30/06/2021 à 15h10 pour une visite d'une durée de 40 min.

Maryline Ricci, Dominique Lhuillier et Geneviève Soulard ont présenté aux membres du jury nos aménagements paysagers et floraux réalisés par les bénévoles du village.

Les membres du jury ont été très impressionnés par les travaux de réhabilitation du lavoir et les plantations effectuées sur toute la commune en seulement une année.

# 4 - Absence d'aide pour le réseau d'assainissement collectif de la commune.

Par un mail du 7 juin 2021, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse nous apprend que le 11ème programme d'intervention ne prévoit pas d'aide financière pour la création ou l'extension de réseaux de collecte des eaux usées au titre de la mise en conformité réglementaire ou de la mise à niveau des équipements des collectivités classées en Zone de Revitalisation Rurale.

Les travaux de mise en place d'un réseau de collecte des eaux usées sur les communes de Villafans, Villargent et Villers-la-Ville ne sont pas éligibles aux aides de l'Agence de l'Eau.

En l'absence de subvention suffisante pour la construction d'une roselière pour la commune de Villargent d'un montant d'environ 600 000, 00 € le projet est de nouveau à l'arrêt.

De fait, est encouragé aujourd'hui le recours à l'assainissement individuel, donc la priorité donnée à une logique de privatisation du traitement des eaux usées qui ne me paraît pas être à la hauteur des enjeux de la préservation des milieux naturels.

Laisser la gestion des eaux usées qui découle de l'intérêt général à la seule responsabilité des particuliers procède d'une gestion à court terme peu compatible avec la restauration durable de la qualité des milieux aquatiques.

Le maire de Villargent posera une question orale au Ministre de la ruralité lors de l'assemblée générale des Maires Ruraux à Port sur Saône le samedi 3 juillet 2021 pour savoir si en compensation, la DETR pourra-elle être mobilisée pour soutenir nos projets d'aménagement de nos territoires ruraux et particulièrement les ZRR qui sont reconnues comme fragiles sur le plan socio-économique.

#### 5 – Délibérations :

#### 5.1 - Nomination d'un référent ambroisie

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du dispositif de lutte contre l'ambroisie, le Conseil Municipal doit désigner un élu référent.

Dans leur instruction interministérielle du 20 août 2018, les ministères de l'intérieur, de la transition écologique et solidaire, des armées, des solidarités et de la santé et de l'agriculture et de l'alimentation invitent les collectivités à désigner un référent ambroisie dont le rôle est, en particulier, de repérer la présence des ambroisies, de participer à leur surveillance et d'informer les personnes concernées des mesures de lutte pouvant être appliquées sur leurs terrains (article R. 1338-8 du Code de la Santé Publique).

Les référents ambroisie seront chargés de valider des signalements effectués par les citoyens, pour ensuite organiser leur destruction, puis de renseigner ce suivi sur l'outil signalement-ambroisie.fr.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, désigne Madame Catherine GAUTHIER, comme élue « référente ambroisie » pour la Commune de Villargent.

## *5.2 - Carte avantage jeunes 2021 /2022*

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré, décide d'offrir la carte « avantages jeunes 2021 /2022 » aux jeunes domiciliés au village, âgés de 0 à 25 ans. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Autorise le maire à signer tous documents relatifs à ce dossier. Les jeunes concernés devront s'inscrire en mairie et fournir une photo d'identité.

- Les crédits nécessaires sont ouverts au budget.

#### 5.3 - Installation d'un défibrillateur dans la commune

La loi impose, à compter du 1er janvier 2022, des défibrillateurs dans tous les Etablissements Recevant du Public (ERP).

Dans le cadre d'une offre groupée avec la Communauté de communes du Pays de Villersexel, Le Maire présente au Conseil Municipal un devis de l'entreprise **Lifeaz** pour la fourniture d'un défibrillateur automatique, Il serait installé sur le mur extérieur de la mairie, accessible à tous.

- . Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, conscient de l'importance que revêt cette acquisition tant d'un point de vue de santé publique que financier :
- DECIDE l'acquisition d'un premier défibrillateur à l'entreprise Lifeaz pour un montant de 1 700 € HT, en location avec paiement en une fois. Une armoire extérieure, chauffée et ventilée sera achetée et installée sur la façade de la mairie (350 € HT)
- D'INSCRIRE cette dépense au budget de la commune,
- AUTORISE le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce projet.

## 5.4 - Déploiement de la fibre optique : convention avec Orange pour l'équipement de la mairie

Dans le cadre du déploiement du réseau très haut débit en fibre optique, notre fournisseur actuel d'accès internet Orange doit procéder, pour le raccordement de la mairie, à l'installation d'équipements techniques (boitiers).

Afin de permettre la mise en place de ces boitiers sensés accueillir la ligne de fibre optique, une convention d'installation, de gestion et d'entretien des lignes de communications très haut débit en fibre optique doit être signée entre Orange et la Commune de Villargent pour le bâtiment communal.

La convention proposée par Orange sur son modèle national, ne donne lieu à aucune contrepartie financière pour l'installation, l'entretien, le remplacement et la gestion des lignes qui se font aux frais de l'opérateur.

Le Conseil Municipal est invité à adopter le principe du raccordement de la Mairie au réseau très haut débit et d'autoriser le Maire à signer une convention avec l'opérateur Orange.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE d'équiper en fibre numérique les locaux de la Mairie,
- DÉSIGNE l'opérateur Orange dans le prolongement du contrat actuel, comme fournisseur numérique,
- D'INSCRIRE chaque année cette dépense au budget de la commune,
- CONFÈRE toutes délégations utiles à M. le Maire pour la signature du contrat.

